



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée spéciale du conseil qui se tiendra le 4 juillet 2023 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure : 204, 12^e Avenue Est

Le propriétaire du 204, 12^e Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction projetée d'un garage d'une superficie supérieure à la superficie maximale prescrite par le règlement de zonage soit 119 mètres carrés au lieu du 95 mètres carrés.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure permettront l'implantation d'une nouvelle construction et son maintien en place même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À LA SARRE
CE 14 JUIN 2023

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe